

Dossier de demande d'autorisation concernant la réalimentation de plan d'eau à partir du ruisseau de Chantenay

ERRATUM :

Le présent erratum annule et remplace des informations contenus dans le Dossier de demande d'autorisation concernant la réalimentation de plan d'eau à partir du ruisseau de Chantenay de juillet 2012.

Page 5 paragraphe 3.2.1. Caractéristiques générales

Au lieu lire « Ce plan d'eau a une superficie de 0,32 ha. La profondeur moyenne est d'environ 0.85 m. La cote de retenue normale (RN) du plan d'eau est 204.5 m NGF » concernant le plan d'eau en amont de la RD 22 (Plan d'eau n°1)

Lire « Ce plan d'eau a une superficie de 0,32 ha. La profondeur moyenne est d'environ 0.85 m. La cote de retenue normale (RN) du plan d'eau est 205.2 m NGF »

Au lieu lire « Ce plan d'eau a une superficie de 2.4 ha. La cote de retenue normale du plan d'eau est 205.2 m NGF » concernant le plan d'eau en aval de la RD 22 (Plan d'eau n°1)

Lire « Ce plan d'eau a une superficie de 2.4 ha. La cote de retenue normale du plan d'eau est 204.5 m NGF »

Page 9 paragraphe 3.2.3. Ouvrages liés au plan d'eau n°2

Au lieu lire « Photo de la digue du plan d'eau n°1 »

Lire « Photo de la digue du plan d'eau n°2 »

Page 13 paragraphe 3.3. Travaux envisagés / sous-paragraphe Dispositif de prélèvement

Au lieu lire « Le dispositif envisagé pour réaliser ce prélèvement est une canalisation PVC qui sera mise en place entre le ruisseau et la queue du plan d'eau n°2 »

Lire « Le dispositif envisagé pour réaliser ce prélèvement est une canalisation PVC qui sera mise en place entre le ruisseau et la queue du plan d'eau n°1 »

Page 36 Annexe 2 : plan de situation cadastral

Le plan cadastral est illisible en ce qui concerne notamment les numéros des parcelles.

Un nouveau plan cadastral est fourni page suivante.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Département :
NIEVRE

Commune :
CHANTENAY-ST-IMBERT

Section : D
Feuille : 000 D 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 06/12/2011
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la réforme
de l'Etat

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

